

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES  
MARCHES PUBLICS  
POUR LA MISE EN  
PLACE D'UN  
PROGRAMME  
D' ACTIONS EN  
FAVEUR DE LA  
TRANSITION  
ECOLOGIQUE ET  
SOLIDAIRE SUR LE  
GENEVOIS  
FRANÇAIS – LOTS  
N°3 ET 4

N° BU2023-03

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 13

Séance du 03 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 24 février 2023

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER M. Pierre-Jean CRASTES – M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Régis PETIT

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS  
POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS EN  
FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE SUR  
LE GENEVOIS FRANÇAIS – LOTS N°3 ET 4

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouverte, les lots n°1 et 2 relatifs au plan d'actions en faveur de la transition écologique et solidaire ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires
01	Développer l'entrepreneuriat innovant, l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale au profit des différentes filières de la transition écologique	INNOVALES
02	Développer un ensemble d'actions d'économie circulaire à l'échelle du Genevois français	CIRCUL'R, COLIBREE, NYMPHEA, UPSIL0

Les marchés ont été notifiés respectivement le 30 décembre 2022 pour le lot n°01 et le 02 janvier 2023 pour le lot n°02.

Les lots n°3 et 4, désignés ci-après, ont été déclarés sans suite pour cause d'infirmité :

Lots	Désignation
03	Contribuer à une filière locale « Energies renouvelables » en partenariat avec les coopératives citoyennes
04	Contribuer à l'émergence de projets portés par des acteurs privés dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable

Pour chacun de lots susvisés, seule une offre de la société INNOVALES, déclarée inacceptable, avait été réceptionnée.

Afin d'attribuer ces 2 derniers lots, une nouvelle procédure a été engagée sous la forme d'une procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Aucune mesure de publicité n'a été effectuée. Seule la société INNOVALES, qui avait présenté des offres conformes aux exigences de délais et de modalités formelles de l'appel d'offres initial selon les dispositions de l'article R. 2124-3-6° du Code de la Commande Publique, a été invitée à participer à la procédure.

Une lettre d'invitation a donc été adressée à celle-ci via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Les lots n° 3 et 4 aboutiront à la conclusion d'un marché ordinaire.

Les marchés seront chacun conclu pour une durée de 4 ans à compter de leur notification.

La date limite de réception des offres était le mercredi 23 février à 12h00. L'offre d'INNOVALES, remise dans le cadre d'un groupement avec Sonia AIME, a été réceptionnée dans le délai imparti pour chaque lot.

L'analyse des offres a été réalisée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, sur la base des critères ci-après prévus au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 3 mars 2023.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de classement et de considérer l'offre remise par le candidat INNOVALES comme économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer les marchés.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°3 avec le groupement INNOVALES/Sonia AIME pour un montant de 150 800 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°4 avec le groupement INNOVALES/Sonia AIME pour un montant de 45 500 € HT ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/03/23  
Publié ou notifié le 10/03/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY

